

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉMOLITION**

### **BÂTIMENT RÉSIDENTIEL**

### **146-150, RUE SAINTE-ANNE**

AVIS PUBLIC est donné que le bâtiment ci-dessus mentionné fait l'objet d'une demande de démolition et que celle-ci sera transmise au comité de démolition pour examen et décision.

La décision dudit comité sera rendue lors de sa prochaine séance publique du **28 mai 2018 à 17 h 30** à la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la Ville.

Donné à Varennes, ce 14 mai 2018.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,*  
Me Marc Giard, OMA